



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250255-20191114-00058430-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 21 - Contrat de Ville - Acquisition de lots de garages - Copropriété Le Molière 5 Place de l'Europe

Délibération n° 2019/005843

Contrat de Ville
Acquisition de lots de garages
Copropriété Le Molière 5 Place de l'Europe

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	30/10/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1^{er} juillet 2019.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epouisses et Ile de France.

C'est dans ce cadre que la commune a décidé d'acquérir un parking en ouvrage cadastré section EP n° 203 situé en cœur d'îlot au 5, place de l'Europe.

Ce bien édifié sur deux niveaux comprend 30 lots de garages en copropriété.

Le projet consiste en la déconstruction de cet ouvrage à l'état d'abandon en vue de la création d'un nouveau cœur d'îlot paysagé.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des différents garages.

Cette estimation en date du 27 novembre 2018 a été fixée à 2 750 € par garage ayant une superficie standard et à 2 900 € par garage de plus grande dimension.

Suite aux premiers contacts pris avec les propriétaires, le Conseil Municipal du 19 septembre 2019 s'est prononcé favorablement en vue de l'acquisition de 24 lots de garage.

Depuis, 2 nouveaux accords portant sur 3 lots sont intervenus en vue des transactions détaillées dans le tableau ci-après et selon les modalités suivantes :

- acquisition de 2 lots de garages de superficie standard au prix de 2 750 € et d'1 lot de garage de superficie supérieure au prix de 2 900 €. A ces montants il est ajouté une indemnité de remploi calculée conformément à la réglementation en vigueur,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

liste des copropriétaires	n° lots	prix ACQ	Indemnités de remploi	Montants total par transactions
M. ZARZOU M Azzem	107	2 750 €	550 €	3 300 €
Mme SIVIGNON-MOUAFFAK Myriam	111	2 750 €	1 097 €	6 747 €
	118	2 900 €		
	Montant total des 2 acquisitions :			10 047 €

La dépense totale de 10 047 € sera imputée sur la ligne 21.824.2115.001501E.30100.

Les négociations amiables se poursuivent avec les propriétaires des 3 derniers garages à acquérir.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les acquisitions aux conditions ci-avant énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à ces acquisitions.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

